

Saint-Martin-d'Hères, 25 novembre 2024

Conseil d'Administration du mardi 3 décembre 2024 Délibération n°CA-2024-35

NATURE : AFFAIRES ADMINISTRATIVES
Objet : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 24 septembre 2024

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,

Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble voté par le conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 24 septembre 2024 est présenté en séance.

Annexes : Projet de procès-verbal du Conseil d'administration du 24 septembre 2024

Le président fait procéder au vote.

Résultat du vote :	
Nombre de présents :	22
Nombre de procurations :	04
Votes « Pour » :	22
Votes « Contre » :	00
Abstentions :	04

Décision du Conseil d'administration : Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 septembre 2024 est approuvé.

Jean-Luc Névache
Président du Conseil d'administration

